



Solde de tout compte chèque dont le montant ne correspond pas

Par **surprise38**, le **19/01/2011** à **15:47**

Bonjour à tous,

J'ai perçue mon solde de tout compte ,un chèque m'a été envoyé ,mon conjoint l'a déposé en banque après la relève du courrier.

Je n'ai pas fait gaffe à la somme qui ne correspond pas à ma fiche de paie .

Le montant du chèque présente une erreur de quelques centaines d'euros en ma faveur .

J'ai eu l'occasion de dépenser cet argent .

Ma question :

Quels sont les recours que peut avoir mon ex employeur ?

Quels sont mes recours ?

Par avance merci .

Par **P.M.**, le **19/01/2011** à **17:28**

Bonjour,

L'employeur peut vous réclamer cet indu sachant que suivant son montant vous pourriez demander un étalement du remboursement...

Par **surprise38**, le 19/01/2011 à 17:52

Bonjour ,

un échéanciers sans intérêts ? jusqu'à combien de mensualités est ce possible d'aller ?

Je ne vous cache pas que je ne vais pas leur en parler ,pour tenter de passer à la trappe .
sinon ,par rapport à ça ,combien de temps ont ils pour me les réclamer ?

merci encore pour votre réponse .
cdt

Par **P.M.**, le 19/01/2011 à 18:42

La prescription est au moins de 5 ans...

Vous pourriez vous référer au [barème de saisie sur rémunération](#)

Par **surprise38**, le 19/01/2011 à 19:51

Merci beaucoup pour vos réponses

j'y vois beaucoup plus claire ...

bonne soirée
Cordialement .